

**PUBLICATION D'UN RÈGLEMENT MUNICIPAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ
AVIS PUBLIC**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

Par la soussignée, France Lavertu, directrice générale, secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, que le conseil, à sa séance extraordinaire du 10 décembre 2020,

A adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NO 2020-325

***RÈGLEMENT POUR FIXER LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021
ET LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION***

Que ce règlement entre en vigueur.

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE 0,735\$ DU 100\$ D'ÉVALUATION.

TAUX POUR EMPRUNT GÉNÉRAUX 0,045\$ DU 100\$ D'ÉVALUATION

**TARIF ET COMPENSATION SECTEUR RÈGLEMENT 2018-312 MISE AUX NORMES DES
INSTALLATIONS SEPTIQUES (TAUX UNIQUE À CHACUN DU SECTEUR)**

TARIF DES ORDURES

Résidentiel (par unité de logement)	105\$
ICI (industries, commerce, institutions)	125\$
Hébergement touristique	210\$
Entreprise agricole enregistrée avec bâtiment de ferme (AEA)	210\$

TARIF POUR COLLECTE SÉLECTIVE

Résidentiel (par unité de logement)	25\$
ICI (industries, commerce, institutions)	75\$
Hébergement touristique	75\$

TARIF DES MATIÈRES ORGANIQUES

Résidentiel (par unité de logement)	55\$
Hébergement touristique	110\$

TARIF POUR LE SERVICE INCENDIE

Résidentiel (par unité de logement)	25\$
ICI (industries, commerce, institutions)	25\$
Hébergement touristique	100\$

COMPENSATION POUR LE SERVICE DE LA VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

850 gallons et moins	123\$
950 à 1050 gallons	130\$
1050 à 1200 gallons	145\$
Plus de 1201 gallons	136\$
2500 gallons et plus	463\$
Saisonniers	65\$

COMPENSATION SERVICE D'ÉGOUT : COÛT D'OPÉRATION DU SYSTÈME

Résidentiel (par unité de logement)	305\$
ICI (industries, commerce, institutions)	305\$
Exploitation agricole	625\$

EXPLOITATION D'UN ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE

Établissement d'hébergement touristique	200\$
---	-------

DONNÉ à Saint-Claude, ce 14 décembre 2020.

France Lavertu
Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, France Lavertu, directrice secrétaire-trésorière, résidant à Saint-Claude certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie à chacun des endroits suivants, savoir : Bureau, Caisse des Sources et bureau de Poste et publié dans l'info de janvier 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 14 décembre 2020.

France Lavertu
Directrice générale
Et secrétaire-trésorière